

Conseil de quartier des Hauts-de-Lutz

Salle des fêtes – 12 juin 2024 – 65 personnes

Elus présents : Monsieur le Maire, Juanito Garcia, Yves Froissart, Cassandre Meunier, Jean-Marie Langlois, Valérie Antosiewicz

1. Présentation de Mme Lebrun

En introduction de la réunion, Monsieur le Maire présente Morgane Lebrun qui est la nouvelle directrice de la Résidence des Belettes.

2. Retour sur les questions du conseil précédent

Trous dans les trottoirs de la rue Jules Lemaitre	Complément de calcaire réalisé normalement. S'il en reste envoyer les photos à Allo Voirie.
Eclairage Rue de la Couture	Intervention réalisée.
Eclairage Rue de la Fosse aux Loups	Demande de réglage de l'horaire. Les habitants confirment que c'est bon.
Candélabre rue des Aigrefeuille	Intervention demandée. Est-ce que c'est résolu ?
Stationnement sur les trottoirs	Courrier distribué. Contrôles de la police municipale. Nous allons en parler ensemble.
Ajout d'une poubelle Rue Jules Lemaitre	Pas encore réalisé (travail en cours avec le conseil municipal des enfants).
Taille de la haie au sortir de la rue des Belettes	Demande faite au syndic, mais on va revenir sur cette rue ensuite.
Propositions de plantations d'arbres	Plusieurs arbres ont été plantés sur le rond-point de l'avenue Jules Lemaitre. D'autres en projet l'hiver prochain vers le nouveau terrain de pétanque.
Rond point Jules Lemaitre et Arbre de l'amitié	Travaux réalisés au printemps

3. Concertation des habitants « Réfléchissons ensemble »

Il est expliqué que la ville souhaite concerter les habitants sur trois projets qui à ce stade ne sont pas arbitrés et sur lequel les élus souhaitent les avis des riverains.

La technique d'animation proposée est la suivante : la Mairie explique les données du problème. Puis 2 ou 3 personnes POUR et 2 ou 3 personnes CONTRE sont invitées à présenter leurs arguments aux participants. Enfin, les participants sont interrogés pour faire un jugement à main levée avec quatre possibilités : très favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable, très défavorable. Il est rappelé que ce n'est pas un vote décisionnel mais une aide à la décision pour les élus.

- Sujet 1 : Inversion du sens de la rue des Belettes

Le problème exposé : la rue a été mise en sens unique il y a un an environ pour permettre de repositionner les places de stationnement sur la chaussée et de libérer les trottoirs pour les piétons.

Or, il apparait que la sortie est difficile sur l'avenue des Hauts de Lutz en raison d'un manque de visibilité à cause de la haie d'une résidence. La priorité à droite est rarement respectée. La proposition serait alors d'inverser le sens de la rue afin qu'elle débouche sur l'avenue de la Procession.

Les interventions des habitants : seules des personnes favorables s'expriment. Les arguments en faveur : meilleure visibilité en sortant sur l'avenue de la Procession, solution très simple et peu coûteuse, ne plus être dépendant de la taille des haies des riverains, les personnes qui s'engageront dans la rue des Belettes depuis l'avenue des Hauts-de-Lutz feront ralentir les véhicules roulant sur cette rue.

Les votes : Majorité de « plutôt favorable » complétée par des « très favorable ». Aucun vote défavorable.

- Sujet 2 : Création de chicanes de stationnement sur l'Avenue du Colonel Morlaix

Le problème exposé : Dans le cadre de la volonté exprimée en conseil de quartier de mettre fin au stationnement sur trottoir, la Police municipale a distribué un courrier aux habitants pour les inciter à rentrer leurs véhicules dans leurs parcelles ou à utiliser les emplacements de stationnement publics aménagés. Or, il n'y a pas d'emplacements aménagés dans l'avenue du Colonel Morlaix. Aussi, il est proposé la création de chicanes sur le modèle de ce qui existe dans le prolongement de l'avenue sur Tavers. Ceci contribuerait également à réduire la vitesse parfois excessive des automobilistes.

Les interventions des habitants :

- Les arguments en faveur : le souhait de faire ralentir les véhicules en transit qui traverses cette rue, la possibilité d'organiser le stationnement qui se fait actuellement de façon anarchique et gêne parfois la visibilité des sorties de riverains, l'amélioration de l'état des trottoirs qui sont dégradés par l'orniérage des voitures.
- Les arguments en défaveur : les chicanes n'ont qu'un effet limité la nuit lorsqu'il n'y a pas de trafic, la crainte que les automobilistes accélèrent pour avoir la priorité, la présence déjà d'un ralentisseur au début de la rue en venant de Tavers.

Les votes : Les « plutôt favorable » sont les plus important, avec les « très favorable » ils forment une petite majorité. Minorité de votes « plutôt défavorables », pas de « très défavorable ».

- Sujet 3 : Positionnement de la nouvelle aire de jeux pour le quartier des Hauts-de-Lutz

Le problème exposé : La Municipalité a le souhait de développer un maillage d'aires de jeux de proximité, dans les quartiers, en complément des 3 sites principaux que sont le Parc Thérèse Cherrier, le square Croquemotte et le square du Souvenir. Dans ce cadre, et répondant ainsi à une demande des habitants issue du conseil de quartier, la création d'une petite aire de jeux est projetée dans le quartier des Hauts-de-Lutz. Deux emplacements sont envisagés : soit devant la salle des fêtes, soit derrière le complexe sportif vers le nouveau terrain de pétanque.

Les interventions des habitants :

- Concernant l'installation devant la salle des fêtes, il est cité comme points positifs : la proximité avec les salles utilisées lors des manifestations, permettant une visibilité des enfants pour les adultes situés dans les salles ; le faible nombre d'habitations riveraines ; la présence de

quelques arbres faisant de l'ombre, même s'il pourra être utile d'en planter de nouveaux. Comme points négatifs : la proximité de la route qui nécessitera une sécurisation.

- Concernant l'installation derrière la salle des fêtes, il est cité comme points positifs : la cohabitation avec les terrains de basket, de foot et de pétanque qui permettra les rencontres et échanges intergénérationnels. Comme point négatifs : la présence d'orchidées sauvages dans cette pelouse à valoriser, la crainte des riverains que cela n'augmente les nuisances sonores qu'ils ressentent déjà avec les équipements existants, la crainte que l'aire de jeux soit occupée par les adolescents utilisant les terrains à côté et que les enfants n'en bénéficient pas vraiment.

Les votes :

- Si les avis « plutôt favorable » demeurent numériquement les plus nombreux, la proposition « derrière le complexe » recueille également un nombre significatif d'avis « plutôt défavorable » et « très défavorable » et sorte que leur total égale presque le total des avis « plutôt favorable » et « très favorable ».
- La solution « devant la salle des fêtes » recueille davantage d'avis « très favorable » et « plutôt favorable » et beaucoup moins d'avis « plutôt défavorable » et « très défavorable », permettant d'exprimer une majorité plus claire en faveur de cette solution malgré la présence de quelques avis « très défavorable ».

4. Questions nouvelles

- Stationnement sur les trottoirs

Il est proposé aux habitants de faire un premier point suite à la distribution d'un courrier sur le stationnement dans les trottoirs dans les Hauts-de-Lutz. Il est rappelé que l'objectif est de parvenir à avoir des trottoirs libres de passages pour les piétons, notamment les écoliers. La libération des trottoirs était une demande forte exprimée dans les précédents conseils de quartier.

L'avis est globalement favorable mais s'il est constaté que cela impose des changements plus importants pour certains riverains qui n'ont pas la possibilité de rentrer leurs véhicules dans leur terrain.

- Incivilités du code de la route / Non-respect des priorités à droite

Les habitants témoignent que régulièrement les priorités à droite, voir même les stops, ne sont pas respectés. Monsieur le Maire constate que c'est un mal national qui toute toutes les villes et tous les quartiers. Les policiers municipaux font des contrôles réguliers dans les différents quartiers de la ville, mais il ne faut pas hésiter à solliciter la gendarmerie en cas de problèmes récurrents. Il explique que par exemple le matin, la priorité des polices municipales est donnée aux abords des établissements scolaires et qu'on ne peut pas contrôler ce qui se passe sur certains axes à ces moments.

- Vitesse rue Croix Nas

Deux riverains alerte sur la vitesse des véhicules qui arrivent de la rue Porte Tavers et prennent la rue Croix Nas à pleine vitesse et ne respectent pas le passage piéton situé dans le carrefour. Ils rappellent qu'il y a un parc pour enfant à cet endroit et que c'est un itinéraire régulièrement emprunté par les écoliers et les collégiens, pour se rendre à l'école ou dans la journée pour se rendre dans les

équipements sportifs (complexe Jarsaillon, piscine). Une habitante explique que le problème existe plus particulièrement depuis la suppression du stop en haut de la rue Anière qui a rendu les véhicules arrivant du quai de l'Abbaye prioritaire aux deux carrefours successifs.

Suite donnée : Transmis pour étude aux élus concernés et aux services techniques

- Entretien de la végétation

Un habitant signale une dégradation forte des espaces verts cette année. Il est notamment signalé l'état des bacs à fleurs de la rue du collège. Monsieur le Maire explique qu'il y a eu des retards importants dans l'entretien des espaces verts liés à la météo. La ville a même fait appel à une société extérieure pour compléter les effectifs municipaux. Yves Froissart explique la difficulté liée à l'arrêt des pesticides.

- Passages piétons

Une habitante considère qu'il manque des passages piétons sur la partie taversoise de la voie verte. Monsieur le Maire entend la remarque mais précise que cela relève de décisions de la Municipalité de Tavers et non de celle de Beaugency.

Une habitante signale aussi l'utilité qu'il y aurait d'ajouter des passages piétons autour du nouveau rond-point de l'avenue Jules Lemaitre.

Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques.

Une habitante signale par ailleurs que le passage piéton en face la sortie du gymnase sur la rue de la Procession s'efface.

Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques.

- Elagage des Bouleaux

Un riverain signale la nécessité d'élagage des bouleaux sur la rue Jules Lemaitre. Des branches cassent régulièrement.

Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques.

- Maison du Parc Thérél et Observatoire.

Interrogé par une habitante, Monsieur le Maire explique que la Maison n'était plus occupée par aucune association. Les dernières ont dû quitter les lieux fin 2022 pour raison de sécurité.

N'ayant plus d'utilité pour la ville, et pouvant à l'inverse lui imposer de lourdes charges, elle a été vendue à des particuliers qui veulent en faire leur habitation principale.

Le parc et le cèdre sont conservés par la ville néanmoins et demeureront accessibles au public.

Une habitante demande s'il serait de rouvrir l'Observatoire qui est fermé depuis sa rénovation en 2018. Il est rappelé que le site était initialement ouvert mais avait rapidement accueilli des occupations illégales qui avaient conduit à sa dégradation. Monsieur le Maire répond que compte tenu qu'il y a une caméra à cet endroit, peut-être serait-il possible de tenter à nouveau l'expérience. Il en discutera avec les autres élus.

Suite donnée : Transmis aux élus concernés.

- Rue de l'Evéché

Une habitante demande quand sera rouverte la rue.

Monsieur le Maire rappelle que la rue est fermée depuis 2 ans car le mur d'un riverain menaçait de s'effondrer. Le risque a été reconnu par un expert judiciaire, la ville a donc été dans l'obligation de fermer la rue pour éviter tout accident jusqu'à ce que le mur soit consolidé.

Malheureusement, le propriétaire refusait de réaliser les travaux. La Ville a donc été contrainte de lancer les travaux d'office, comme l'y autorise la loi. C'est-à-dire que c'est la collectivité qui devra payer les travaux et demandera alors le remboursement au propriétaire. Ce dernier va cependant contester la somme au tribunal et c'est pourquoi la ville ne percevra probablement son remboursement que dans plusieurs années.

- Caméras de vidéoprotection

Un habitant signale qu'il a été victime d'un cambriolage rue de la Moissonnière.

Monsieur le Maire répond que cela n'arrive que la ville de Beaugency demeure globalement sûre, les cambriolages demeurent. C'est une malchance pour les personnes qui en sont victimes et Monsieur le Maire comprend la détresse que cela causer.

Il informe que pour mieux protéger les quartiers, le Conseil municipal a approuvé pour cette année un renforcement de son réseau de vidéoprotection qui visera notamment en priorité la couverture des entrées et sorties de Ville afin de mieux protéger l'ensemble des quartiers.